A M. de Lionne.

3. decemb. 1664. N. 418.

Monsieur;

Ne pourons nous jamais laisser le Roij et ses ministres en repos pour ceste malheureuse occupation d'Orange? et ne voijez pas une des plus grandes indignitez qu'on nous ij puisse faire souffrir! S. M. vient d'ordonner que les outils de la Monnoije nous soijent restituez, et on ose pretendre de nous les faire achepter. [^1] Je vous supplie d'en voir le detail au premier Article des Extraicts cy joints, et aux ~~deux~~ trois autres le peu d'estat que nous pouvons faire de voir obeir le Roij en ce que S. M. de sa generosité a faict prescrire à ses officiers en ceste miserable place avec tant de ponctualité. Ce sera donc tous les jours à recommencer. quand il n'ij auroit que cela seul, n'en seroit-ce pas assez pour ~~[illegible]~~ lasser et degouster S. M.té de la possession ~~de~~ droict d'autruij, qui n'est bon de rien à son service? Justice, Monsieur, Justice, et nous la recevrons en grace. # ~~[illegible]~~

~~[illegible]~~

[^1]: on veut nous vendre ce qui est à nous.

Ou Si vous avez la bonté de bien prendre à l'ouverture que j'aij eu l'honneur de vous faire de bouche, je m'asseure que vous y trouverez et l'entiere satisfaction du Roij, et le droict chemin à ~~vous~~ nous delivrer de ces importunitez en moins de rien. Ayez pitié de vous mesme, et du pauvre forçat, puisque vous luij faictes l'honneur de l'escrire.

564

© Koninklijke Verzamelingen, Den Haag
Archief Constantijn Huygens, G1-6.3
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/6363